A

(N° 287.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SEANCE DU 12 AVRIL 1847)

BUDGET GÉNÉRAL

DES

VOIES ET MOYENS

DU ROYAUME DE BELGIQUE,

POUR L'EXERCICE 1848.

BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

AVRIL 1847.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES,

LORS DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Pour l'exercice 1848.

Messieurs,

Pour compléter, autant qu'il est possible en ce moment, les propositions de lois de finances relatives à l'exercice 1848, j'ai l'honneur de vous présenter, d'après les ordres du Roi, le Budget des Voies et Moyens de cet exercice.

Tous les Budgets de dépenses, à l'exception de celui des Travaux Publics, vous sont déjà soumis : ils comprennent des demandes de crédits à concurrence de fr. 99,912,217 22 c^{s}, savoir :

Dette publique.	fr.	31,813,472 07
Justice		12,052,745 »
Affaires Étrangères et Marine		2,705,443 »
Intérieur		6,140,934 40
Finances		12,834,950 »
Non-valeurs et remboursements		2,026,000 »
Guerre		28,994,000 »
Dotations		3,344,672 75

Le Budget des Travaux Publics n'a pu être compris dans ces propositions. Avant le vote des dépenses de 1847, l'on ne peut, avec quelque certitude, formuler les demandes relatives à l'exercice 1848. Si, pour apprécier l'ensemble des besoins de cette année, l'on suppose que les crédits nécessaires au Département des Travaux Publics s'élèveront, selon les demandes primitivement faites pour l'année courante, à fr. 15,332,895 55 c^s^, les dépenses de 1848 seraient de. 115,245,112 77

Le Budget des Voies et Moyens, d'après les propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre, s'élèverait à . . . . . 117,013,550 »
non compris le fonds spécial provenant des ventes de biens domaniaux.

Il y aurait donc un excédant probable de recette de . . fr. 1,768,437 23

Mais on ne peut se dissimuler que l'accroissement des dépenses du chemin de fer, par suite de l'augmentation du mouvement des transports, réduira, dans une certaine proportion, cet excédant de ressources.

Les produits sont divisés au Budget de 1848, comme depuis plusieurs années, en quatre catégories principales, savoir :

Impôts.	fr.	84,536,430 »
Péages.		8,937,000 »
Capitaux et revenus (y compris le chemin de fer) .		21,516,520 »
Remboursements.		2,023,600 »
	Fr.	117,013,550 »

Les impôts directs et indirects de toute nature sont donc évalués à 84,536,430 francs. La population du royaume étant de 4,535,319 habitants, l'impôt est de fr. 19 49 c^s^ par habitant. Le même calcul, fait sur l'ensemble de tous les revenus, y compris les péages, etc., donne une somme de 27 francs par habitant.

En France, la population est de 35,400.486 habitants; le Budget des Voies et Moyens était évalué, pour 1847, à 1,336,041,825, soit par habitant fr. 37 74 c^s^. Dans les Pays-Bas, dont la population s'élève à 3,053,984 habitants, le Budget des recettes est de 149,719,050 francs, soit en moyenne de fr. 49 02 c^s^ par habitant.

A l'époque de la révolution, plusieurs impôts ont été abolis ou essentiellement modifiés : le produit en peut être évalué, pour les provinces méridionales seules, à peu près à 18,000,000 de francs. (Voir l'exposé du Budget des Voies et Moyens de 1840.)

D'un autre côté, si, depuis la même époque, l'on a remanié quelques lois fiscales, le résultat de ces révisions n'a pas été une notable aggravation de charges pour les contribuables : ainsi, quelques tempéraments ont été apportés à la loi du 28 juin 1822 sur la contribution personnelle; le tarif des droits d'entrée, augmenté sur certains articles, a été réduit pour un grand nombre d'autres, surtout en vertu de transactions internationales favorables à nos industries; la plupart des droits de sortie ont été supprimés; les lois et les actes du Gouvernement ont établi, pour le transit, le régime le plus libéral qui existe en Europe. Quant aux accises, les modifications introduites, dans des circonstances et par des motifs divers, n'ont pas eu non plus pour effet d'imposer au pays des charges plus fortes. Un seul impôt nouveau a

été créé, le droit de consommation sur les boissons distillées, et l'existence en est due plutôt à une pensée de moralité et d'intérêt public qu'à des considérations fiscales.

La législation relative au timbre a été revisée et améliorée en 1839, sans que, dans son ensemble, l'impôt ait été aggravé. Pour tous les autres droits de même nature (enregistrement, greffe, successions, les hypothèques exceptées), l'on s'est borné à élever de 26 à 30 les centimes additionnels, sans apporter aux lois de changements essentiels.

Pour apprécier l'esprit qui a présidé depuis 1830 à la législation financière, pour démontrer en même temps que si certains impôts sont devenus plus productifs, la cause principale, sinon exclusive, en est l'accroissement de la richesse publique et l'augmentation des bases imposables, mais non l'aggravation même de l'impôt, il ne sera pas inutile de résumer, par grandes catégories, pour chaque année depuis 1830, les recettes opérées à titre d'impôt.

Tel est l'objet du tableau suivant :

ANNÉES.	IMPÔTS DIRECTS.	DOUANES, ETC.	ACCISES et DROIT DE CONSOMMATION.	ENREGISTREM., ETC.	TOTAL.
1830.	33,909,509	6,337,675	19,965,174	»	»
1831.	29,455,961	5,940,141	15,604,588	15,997,578	62,976,268
1832.	26,234,174	6,588,301	19,498,184	17,764,925	70,085,584
1833.	33,774,621	7,991,577	20,528,242	17,544,465	79,838,705
1834.	30,510,056	8,575,736	19,576,205	18,577,612	76,859,609
1835.	29,061,571	8,122,238	19,186,815	18,116,412	74,487,036
1836.	29,252,890	8,342,799	16,828,222	19,305,589	73,709,500
1837.	29,580,522	9,312,118	17,112,714	20,066,671	76,071,825
1838.	29,772,202	10,658,852	20,160,648	20,324,384	80,896,066
1839.	31,991,304	9,128,226	19,859,508	19,024,753	79,985,791
1840.	28,689,817	9,898,741	18,981,156	20,367,268	77,936,982
1841.	29,185,525	10,039,892	19,150,509	21,709,014	80,064,540
1842.	29,485,503	11,535,209	19,459,349	22,217,780	82,677,641
1843.	29,522,675	11,089,245	19,648,681	20,197,298	80,257,897
1844.	29,530,788	11,811,717	21,708,074	21,315,962	84,366,541
1845.	30,545,771	12,195,840	21,181,522	20,992,424	84,715,557
1846.	30,559,553	11,590,509	20,242,985	21,227,647	83,420,291
TOTAUX. . . .	510,617,440	156,758,594	328,630,576	312,549,782	1,248,525,856
MOYENNES . . .	30,036,320	9,219,905	19,331,198	19,534,361	»
				MOYENNE de 16 années.	78,020,361

Les impôts directs (foncier, personnel, patentes et mines) ont donc produit en moyenne, depuis 1830, fr. 30,036,320. Les écarts de la moyenne, en plus ou en moins, sont relativement très-faibles, si l'on considère combien ont été difficiles les premières années de notre indépendance, combien de travaux d'organisation

intérieure et d'entreprises d'utilité publique dans l'ordre des intérêts matériels ont été accomplis, sous l'empire même de ces circonstances et surtout depuis que les temps sont devenus meilleurs. Les produits les plus élevés correspondent aux années 1830 et 1833; les années 1832 et 1840 ont été les moins productives. La plus grande différence au-dessus de la moyenne est de 3,872,989 francs (année 1830), et au-dessous de la moyenne, de 3,802,146 francs (année 1832).

Les faits qui résultent du tableau, quant aux douanes et autres revenus de même nature, dont le développement dépend du mouvement du commerce et de l'industrie, ne sont pas moins dignes de fixer l'attention. De 5,940,141 francs, produit de 1831, l'on est arrivé pour ainsi dire graduellement à 12,195,840 francs, en 1845. Des changements apportés à certaines lois ont sans doute contribué à cette augmentation, mais il serait facile d'établir qu'ils n'en sont pas la cause principale, si, au lieu de faire une esquisse rapide, il était possible d'entrer ici dans des explications complètes sur toute la législation des impôts depuis 1830.

Malgré la création, en 1838, du droit de consommation sur les boissons distillées (droit qui a produit, année moyenne, 951,943 francs), les accises, dans leur ensemble, n'ont point suivi une progression régulière. Les chiffres, aussi bien que l'étude des lois relatives à cette catégorie d'impôts, démontrent que les révisions partielles faites depuis la révolution n'ont pas été inspirées par une pensée fiscale, que les aggravations, s'il en existe, doivent à peine être mentionnées.

Les droits d'enregistrement, de greffe, de succession, de timbre, etc., n'ont pas non plus éprouvé de variations bien marquées, si l'on en excepte l'année 1831. La moyenne est de 19,551,198 francs; l'année la plus faible est 1831, 15,997,578 francs, la plus forte, 1842, 22,217,780 francs. La cause en est sans doute le renouvellement des inscriptions hypothécaires.

Qu'il me soit permis, après avoir analysé succinctement, pour chaque catégorie d'impôts, les faits qui résultent de ce coup d'œil jeté sur le passé, d'arrêter un instant l'attention de la Chambre sur l'ensemble des charges que les lois ont imposées aux contribuables. La moyenne de ces charges est de 78,020,364 francs. Elle a été dépassée pendant 10 années; l'écart le plus fort correspond à l'année 1845; il est de 6,693,193 francs. Six années ont donné des produits inférieurs à la moyenne; la différence la plus grande correspond à 1831; elle est de 15,044,096 francs.

Toutefois, l'on ne doit pas perdre de vue, dans l'appréciation de ces faits, qu'une partie du territoire a été cédée par le traité de 1839.

Ces aperçus, tout imparfaits qu'ils sont, ne paraîtront sans doute pas dénués d'intérêt dans notre situation actuelle.

D'une part, depuis 1830, toutes les grandes administrations ont été réorganisées, améliorées; les services publics les plus importants, la magistrature, l'armée, l'instruction primaire et supérieure, les cultes, ont été dotés; indépendamment des charges qui résultent des traités, le pays affecte chaque année près d'un million au remboursement du péage de l'Escaut : plus de 250 millions ont été consacrés à des travaux publics.

D'autre part, depuis plusieurs années, l'équilibre se trouve rétabli entre les recettes et les dépenses ordinaires de l'État; les Budgets des exercices clos au 1er janvier 1847 présentent un solde actif de fr. 12,767,249 44 c; pour 1848, si, comme il est permis de l'espérer, la crise des subsistances ne se reproduit pas, les recettes seront supérieures aux prévisions très-modérées que j'ai cru prudent d'établir, et laïsseront un excédant de ressources.

En présentant le Budget des Voies et Moyens selon le vœu de la loi de comptabilité, assez longtemps avant l'ouverture de l'exercice, il est devenu nécessaire d'établir les prévisions sur des bases nouvelles L'on consultait d'ordinaire les faits constatés pendant les huit premiers mois de l'année qui précédait l'exercice, et pendant les quatre derniers mois de l'année antérieure à celle-ci. A l'avenir, les recettes devront être évaluées d'après des faits moins récents et offrant par cela même une moindre probabilité. L'année 1846 servira nécessairement de point de départ pour 1848, 1847 pour 1849, et ainsi de suite. S'il résulte de là de plus grandes chances de mécomptes en plus ou en moins, il sera possible de les atténuer en s'attachant, dans le doute, à n'admettre que les évaluations les plus modérées.

Cette pensée m'a guidé dans la formation du Budget de 1848.

Lorsque les prévisions ont été établies pour l'exercice 1846, on ne devait pas s'attendre sans doute à voir la crise des subsistances durer pendant l'année entière, et acquérir même dans les derniers temps une plus grande intensité. Malgré ces circonstances fâcheuses, qui réagissent sur plusieurs sources du revenu public, les recettes réelles de 1846 ont dépassé les prévisions de 905,683 francs, d'après les faits constatés jusqu'aujourd'hui.

En voici le résumé :

	PRÉVISIONS.	RECETTES.
Impôts directs *(foncier, personnel, patentes, mines)* . fr.	30,259,750 »	30,359,354 »
Douanes et accises	33,658,000 »	31,633,295 »
Enregistrement, etc.	20,470,000 »	20,924,402 »
Péages de toute nature.	21,460,000 »	22,209,065 »
Autres produits de toute nature.	6,766,320 »	8,191,657 »
TOTAUX . . . . fr.	112,614,070 »	113,517,753 »

Si, en général, les faits réalisés en 1846 ont servi de base pour établir les prévisions de 1848, comme ils ont servi pour 1847, je m'en suis néanmoins quelquefois écarté, soit en admettant, au lieu de temps calamiteux, des circonstances normales, soit par des considérations spéciales et motivées.

Impôt foncier.

Le chiffre de 18,359,750 francs, additionnels compris, est maintenu pour la contribution foncière.

La loi qui partage le principal de 15,500,000 francs entre les diverses provinces est temporaire. La Chambre demeure saisie du projet de répartition définitive. Si ce projet n'est pas discuté avant le vote du Budget des Voies et Moyens, une nouvelle prorogation deviendra nécessaire pour l'année 1848. Une proposition à cet effet vous sera soumise, s'il y a lieu, à l'ouverture de la session de 1847-1848.

Personnel.

La contribution personnelle a produit :

En 1841 . . . . fr.	8,500,491 »			
1842	8,621,027 »	Augmentation. . . . . fr.	120,536 »	
1843	8,705,006 »	Id.	83,979 »	
1844	8,842,909 »	Id.	137,903 »	
1845	8,967,141 »	Id.	124,232 »	
1846	9,059,523 »	Id.	92,382 »	
		TOTAL . . . fr.	559,032 »	

L'augmentation moyenne est donc de 111,806 francs.

Malgré la crise des subsistances, cette progression ne s'est pas arrêtée.

Les prévisions pour 1847 s'élèvent à 9,149,800 francs, soit à 90,277 francs de plus que les recettes réelles de 1846.

En évaluant à 9,200,400 francs les produits probables de 1848, l'on ne présume qu'une augmentation de 50,600 francs qui sera très-probablement dépassée.

Patentes.

Il a été perçu à titre de patente :

En 1841	fr. 2,876,093 »				
1842	2,980,966 »	Augmentation.	fr.	104,873	»
1843	2,793,211 »	Diminution		187,755	»
1844	2,780,472 »	Id.		12,739	»
1845	2,852,873 »	Augmentation.		72,401	»
1846	2,962,766 »	Id.		109,893	»

Les deux dernières années offrent un notable accroissement de revenu : je propose néanmoins, afin d'éviter tout mécompte, de porter comme recette probable de l'exercice prochain le chiffre admis pour 1847, qui dépasse seulement de 40,234 francs le produit constaté en 1846.

DOUANES.

Droits d'entrée.

Les droits d'entrée évalués en 1846 à	fr.	11,200,000 »
n'ont produit en réalité que		10,229,052 »
laissant ainsi un déficit de	fr.	970,948 »

Ce fait était connu lors de la formation du Budget de l'année courante. Les causes principales, la libre importation des denrées, l'interruption des rapports commerciaux avec la Hollande, la diminution du produit des droits perçus à l'entrée des tissus, ont été signalées dans l'exposé des motifs du Budget. S'il est permis d'espérer que ces causes ne réagiront plus sur les produits de l'année prochaine avec la même intensité, du moins faut-il tenir compte jusqu'à un certain point des éventualités défavorables. Le traité du 29 juillet a réduit certains droits sur les produits importés des Pays-Bas; mais quant aux cafés, qui forment l'article le plus important, il a maintenu l'état des choses préexistant.

Les recettes se sont élevées :

En 1841, à	fr. 8,962,847 »				
1842, à	10,371,914 »	Augmentation . . .	fr.	1,409,067	»
1843, à	10,076,383 »	Diminution		295,531	»
1844, à	10,923,311 »	Augmentation		846,928	»
1845, à	11,148,250 »	Id.		224,939	»
1846, à	10,229,052 »	Diminution		919,198	»
TOTAL des 5 dernières années.	fr. 52,748,910 »				
Moyenne id. . .	10,549,782 »				

S'il fallait s'attacher rigoureusement à ces faits, et supposer une année ordinaire, l'on pourrait à bon droit porter les prévisions à 10,700,000 francs, taux qu'elles ont, en 1845, dépassé de 448,000 francs.

Les droits d'entrée ne sont admis en recette que pour 10,500,000 francs, soit à 50,000 francs environ de moins que la moyenne des produits constatés pendant les 5 dernières années. Il faudrait que l'année 1848 fût marquée par les circonstances les plus désastreuses pour que ces prévisions de revenu ne vinssent pas à se réaliser.

Sortie et transit.

Le mouvement du commerce s'est notablement augmenté : malgré la suppression d'un grand nombre de droits de sortie et malgré l'excessive modération des droits de transit, la recette, évaluée pour 1846 à 420,000 francs pour les premiers, a été de 469,457 francs; pour les autres, au lieu de 40,000 francs, l'on a perçu 67,541 francs. Les produits probables de 1848 sont fixés, d'après ces chiffres, à 470,000 et à 70,000 francs.

Tonnage.

L'importation exceptionnelle, il faut l'espérer du moins, des denrées alimentaires a élevé, plus peut-être que le développement des affaires commerciales de toute autre nature, le produit des droits de tonnage.

Le trésor a reçu de ce chef :

En 1841	fr. 366,814	»			
1842	372,648	»	Augmentation	fr. 5,834	»
1843	438,702	»	Id.	66,054	»
1844	373,738	»	Diminution	64,964	»
1845	481,360	»	Augmentation	107,622	»
1846	587,791	»	Id.	106,431	»

Si les mêmes causes ne subsistent pas en 1848, il est probable que la recette n'atteindra plus le chiffre de l'année dernière. Les prévisions sont réduites à 500,000 francs, soit à 87,791 francs au-dessous des produits réels de 1846.

Accises.

Les accises et le droit de consommation sur les boissons distillées, que l'on peut y assimiler, ont donné, comme on devait s'y attendre, des produits moins abondants. Le haut prix des subsistances réagit directement pour les unes, indirectement pour d'autres sur ces sources de revenu public.

Le tableau suivant indique quelques faits qu'il est utile de consulter à cet égard. Les sucres n'y sont pas compris, parce que la législation ayant été deux fois modifiée, cet élément fausserait les comparaisons que l'on voudrait faire.

ACCISES.	PRODUITS				1846.		
	1842.	1843.	1844.	1845.	PRÉVISIONS.	RECETTES.	DÉFICIT.
Droit de consommat.	964,384	959,036	968,059	978,519	980,000	923,517	56,683
Sel	3,846,971	4,093,028	3,897,826	4,738,518	4,800,000	4,668,114	131,886
Vins étrangers . . .	2,514,524	2,197,512	1,887,587	2,025,195	2,200,000	1,986,555	213,645
Eaux-de-vie étrangèr.	245,608	256,167	228,151	250,554	250,000	174,000	76,000
— indigen.	5,499,039	5,782,535	4,075,904	4,065,201	4,000,000	3,323,490	676,510
Bières et vinaigres .	6,475,078	6,170,693	6,151,991	6,525,821	6,500,000	6,318,416	181,584
TOTAUX. . . .	17,545,604	17,458,771	17,187,518	18,561,588	18,750,000	17,393,692	1,536,308

Les six articles compris au tableau ont donc produit en moyenne, pendant les 5 dernières années, 17,589,034 francs. En 1846, ils ont produit 1,336,308 francs de moins que les prévisions, et 1,167,896 francs de moins que les recettes réelles de 1845.

Les distilleries seules occasionnent plus de la moitié du déficit; les brasseries n'y contribuent que pour 12 p. % environ.

D'après ces faits, en grande partie connus lorsque le Budget de 1847 a été formé, les prévisions ont été réduites de 18,730,000 francs à 17,940,000 francs, c'est-à-dire seulement à 546,308 francs au-dessus des recouvrements opérés en 1846. Les mêmes chiffres vous sont proposés pour l'année prochaine, sauf en ce qui concerne l'impôt de consommation sur les boissons distillées, qui est évalué à 920,000 francs, chiffre un peu inférieur au produit constaté.

L'abaissement du prix des céréales, si la prochaine récolte est bonne, donnera nécessairement une activité nouvelle aux distilleries dont les travaux ont été momentanément restreints. Quant aux brasseries, l'impôt, malgré des circonstances très-défavorables, n'a point laissé un découvert aussi considérable qu'on pouvait le craindre.

Sucres. La loi du 17 juillet 1846 a imposé à l'industrie des sucres un *minimum* d'impôt de 3,000,000. Au 1er juillet prochain, le rendement devra être élevé, si, pendant les douze mois antérieurs à cette époque, le produit n'a pas été obtenu. L'on peut donc, en toute hypothèse, quels que soient déjà la prospérité et le développement de cette industrie, porter en recette pour 1848 le chiffre *minimum* de 3,000,000 établi par la loi.

Garantie. Une réduction de 10,000 francs est proposée sur le produit de la garantie des matières d'or et d'argent, afin de mettre les prévisions en parfaite concordance avec les recettes réelles de 1846.

Droit d'entrepôt. Le chiffre admis au Budget de 1847 pour les droits d'entrepôt est maintenu à 190,000 francs, bien que les recettes de 1846 aient été seulement de 135,434 francs.

Le hangar construit au nord du premier bassin d'Anvers est déjà à la disposition du commerce, ainsi qu'une partie du nouvel entrepôt. En 1848, les droits de magasinage donneront des produits plus considérables à mesure que les diverses parties de cette vaste construction pourront être affectées à leur destination.

Enregistrement, etc. Les droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque, de succession et de timbre ont donné, en 1846, un revenu de . . fr. 20,757,043 »

Les évaluations de l'année courante, maintenues pour 1848, sont de . . . . . 20,500,000 »

c'est-à-dire de . . . . . fr. 257,043 »
au-dessous des recettes effectives.

L'on pourrait, sans témérité, admettre pour le droit de succession, d'après la moyenne des six dernières années, qui est de plus de 5,350,000 francs, un chiffre

supérieur à celui de 5,000,000 admis au Budget; mais, d'un autre côté, les droits d'enregistrement n'offrent qu'une moyenne d'environ 10,358,000 francs, au lieu de 10,581,000 francs obtenus en 1846. Une certaine compensation, la part de l'imprévu, se trouve en quelque sorte faite au moyen des évaluations proposées.

Les recettes résultant des amendes d'enregistrement et des doubles et triples droits sont diminuées de 20,000 francs, les recouvrements ne s'étant élevés en 1846 qu'à 155,359 francs.

PÉAGES. — *Canaux, etc.*

Les canaux et rivières appartenant au domaine ont donné lieu :

Pour l'année 1844, à une recette de	fr.	794,612 96
— 1845, —		899,627 02
Ils ont produit en 1846		799,799 73
TOTAL.	fr.	2,494,039 71
Moyenne des 3 années.		831,346 57

L'évaluation de 800,000, inférieure de 50,000 francs à celle de l'exercice courant, sera sans doute considérée comme très-modérée.

Sambre.

La Sambre canalisée a produit :

En 1845, un revenu de	fr.	634,927 »
En 1846, un revenu de		648,360 »

Je proposerai néanmoins, pour tenir éventuellement compte de l'adoption du projet de loi soumis à la Chambre, de maintenir comme revenu probable le chiffre de 600,000 francs.

Une diminution de 100,000 francs est proposée en ce qui concerne le canal de Charleroy. De 1,568,372 francs réalisés en 1845, le revenu est tombé en 1846 à 1,360,391 francs. Les perceptions faites pendant les premiers mois de 1847 ne permettent pas d'espérer un produit de plus de 1,400,000 francs. *Canal de Charleroy.*

Les 3/10 des recettes du canal de Mons à Condé ont été acquis au trésor en 1846, conformément à la loi qui a décrété la reprise de cette voie de navigation : le produit a été de 77,340 francs. *Canal de Mons à Condé.*

En 1848, la moitié des recettes appartiendra à l'État. Un chiffre de 110,000 francs est porté au Budget.

Toutes les barrières sur les routes de 1re et de 2e classe ont été réadjugées le 1er janvier 1847, pour le terme de 3 ans, avec faculté de résiliation réciproque pendant les deux premières années. *Barrières.*

Le tableau suivant indique le résultat des adjudications :

PROVINCES.	ADJUDICATION de		DIFFÉRENCE en	
	1846.	1847.	PLUS.	MOINS.
Anvers	108,515	100,800	»	7,715
Brabant	388,350	372,875	»	15,475
Flandre occidentale	195,625	184,130		11,495
Flandre orientale	153,850	150,320	»	3,530
Hainaut	555,025	553,925	»	1,100
Liége	223,445	240,090	16,645	»
Limbourg	77,570	55,365	»	22,205
Luxembourg	104,470	150,075	45,605	»
Namur	196,150	212,000	15,850	»
TOTAUX.	2,005,000	2,019,780	78,100	61,320
DIFFÉRENCE EN PLUS.	16,780			

Outre le prix d'adjudication, de . . . . . fr. 2,019,780 »
les nouveaux fermiers sont tenus à payer 5 p. % pour les frais de toute nature, ci, 100,989 francs. Ces frais étant ordinairement de 2 ½ p. %, le trésor percevra en plus, en 1847, environ . . 50,494 »

Le produit total sera de . . . . . fr. 2,070,274 »

Mais, en 1848, sauf les résultats des réadjudications éventuelles, l'on ne peut compter que sur la somme principale de 2,019,780 francs.

Postes. Les évaluations du produit des postes ont été dépassées en 1846 de 248,000 francs; les revenus se sont élevés à 3,648,000 francs.

Ainsi que la remarque en a été faite plusieurs fois, la progression des produits des postes est constante. En les évaluant à 3,625,000 francs, l'on reste en dessous des probabilités de revenu.

Chemin de fer. Comme produit présumé du chemin de fer, en 1848, le Budget contient une somme de 16,500,000 francs. Cette évaluation est fondée sur les faits.

Voici l'état des recettes et des augmentations successives, à partir de 1842 :

1842. . .	7,458,794 29.	Augmentation . . .	1,232,440 63
1843. . .	8,994,439 33.	Id. . . .	1,535,665 04
1844. . .	11,230,493 31.	Id. . . .	2,236,053 98
1845. . .	12,403,204 55.	Id. . . .	1,172,711 24
1846. . .	13,656,000 » (somme ronde.)	Id. . . .	1,252,795 45
		Augmentation moyenne. . . . . fr.	1,485,933 27

Pendant le premier trimestre de 1847, l'augmentation a été, comparativement à 1846, de 490,000 francs, ainsi qu'il résulte des chiffres suivants :

Janvier	1847. . . . . fr.	1,005,809 22	
	1846.	812,674 70	
	Augmentation en 1847.		193,134 52
Février	1847.	923,911 77	
	1846.	785,753 31	
	Augmentation en 1847.		138,158 46
Mars .	1847.	1,085,000 »	
	1846.	926,107 16	
	Augmentation en 1847.		158,892 84
	Augmentation totale.		490,185 82

Ce fait est d'autant plus remarquable que la recette du premier trimestre n'est pas ordinairement la plus forte, et que les produits ont été diminués notablement par suite des transports gratuits ou à prix réduit, accordés à raison des circonstances.

L'on demeure dès lors dans des termes très-modérés, en comptant pour l'année 1847 tout entière une augmentation proportionnelle au temps, c'est-à-dire quatre fois la somme obtenue en plus pendant le premier trimestre, soit . . . . . fr. 1,960,000 »

La recette de 1846 étant de . . . . . 13,656,000 »

l'on obtiendrait ainsi en 1847 . . . . . fr. 15,616,000 »

Pour 1848, l'on peut compter sur la recette de 1847. . . 15,616,000 »

et au moins sur un accroissement égal à la moitié de la différence qui existera entre 1846 et l'année courante, soit. . . . . 980,000 »

La recette de 1848 serait donc de . . . . . fr. 16,596,000 »

ou en somme ronde 16,500,000 francs, chiffre indiqué ci-dessus.

Cette base de calcul a servi précédemment à établir les prévisions, et les résultats ont dépassé, plusieurs fois très-fortement, les évaluations ainsi établies. Il existe un motif de plus quant à l'année 1848 : pendant cette année, l'administration pourra disposer de 500 nouveaux waggons pour marchandises, la loi votée récemment par les Chambres ayant rendu possible cette extension du matériel.

Rachat et transfert de rentes.

Le produit du rachat de rentes ne comprend plus que quelques articles récemment découverts et quelques autres qui font l'objet d'instances. La recette de 1846 est seulement de 8,468 francs.

Prix de ventes d'objets mobiliers, etc.

Une réduction de 130,000 francs sur le produit présumé des ventes d'objets mobiliers s'explique par des motifs analogues.

Prix de coupes de bois, etc.

Le prix des coupes de bois, d'arbres, de plantations, etc., s'est élevé pour 1847 à 1,079,000 francs.

A cette somme doivent être ajoutées celles que le domaine reçoit pour diverses exploitations de minerais. La recette sera donc au moins de 1,100,000 francs en 1848.

L'amélioration obtenue sous ce rapport peut être appréciée d'après les chiffres des années antérieures, qui sont :

Pour 1843.	430,596	34
1844.	697,413	63
1845.	862,520	46
1846.	1,030,676	80

Intérêts de créances. Les intérêts des capitaux du fonds de l'industrie et des créances ordinaires, ont produit, en 1846, 251,859 francs, y compris un payement extraordinaire pour intérêts arriérés, fait par un établissement public, débiteur envers l'État d'une somme de 232,000 francs.

Les sommes exigibles en 1848 s'élèvent à fr. 185,270 37 c^s^. Les remboursements à faire par la société Cockerill y sont compris pour 142,000 francs, savoir 112,000 francs pour l'annuité de la créance hypothécaire et 30,000 francs à raison des actions qui représentent la dette chirographaire envers l'État.

Commissariats maritimes et pilotage. Les motifs des augmentations que présentent les recettes présumées des commissariats maritimes et du pilotage, sont indiqués dans l'exposé du Budget des Affaires Étrangères et de la Marine.

Fabrication de monnaie de cuivre. En ce qui concerne les motifs de la suppression d'un article de 145,000 francs, porté en 1847 sous la rubrique : *Produit de la fabrication de pièces de cuivre*, je crois pouvoir également me référer aux explications données sur le Budget du Ministère des Finances.

Remboursement d'avances par les corps de l'armée. Le Budget de 1847 porte comme article de recette une somme de 150,000 francs sous le libellé : *Recouvrement d'une partie des avances faites par le Département de la Guerre aux corps de l'armée, pour masse d'habillement et d'entretien.*

Les remboursements faits depuis 1835 ont eu pour résultat d'éteindre cette dette.

Les revues générales de comptabilité des corps, au 1^er^ janvier 1847, constatent que 17 régiments ont un solde créditeur envers l'État, qui s'élève à peu près à 1,200,000 francs, et que 13 régiments ont un solde débiteur de 800,000 francs.

En conséquence, l'article de recette est supprimé au Budget des Voies et Moyens de 1848.

Versements, chemin de fer et routes. L'on a porté au Budget de l'exercice courant une somme de 157,000 francs sous le libellé : *Versements à faire par les concessionnaires de chemins de fer pour frais de surveillance.* Un remboursement de 30,000 francs y était compris. Le même payement ne devant plus avoir lieu en 1848, l'article se trouve réduit à 127,000 francs. Un grand nombre de concessionnaires de routes sont également obligés à contribuer, pour des quotités déterminées, aux frais de surveillance.

Afin de régulariser ces versements, le libellé a été modifié et le chiffre porté de 127,000 à 140,500 francs.

Banque de Belgique.

Dans le courant de l'année, lorsque la situation du trésor l'exigera, l'intention du Gouvernement est de demander à la banque de Belgique, le remboursement du solde du prêt qui lui a été fait en 1839. L'article de recette est supprimé au Budget de 1848.

Fonds spécial.

En dehors des prévisions de revenu se trouve, comme fonds spécial, un article de 800,000 francs produit des ventes de biens domaniaux autorisées successivement en vertu de la loi de principe du 3 février 1843.

Recettes et dépenses pour ordre.

Le Budget des recettes pour ordre, auquel correspond celui des dépenses pour ordre, qui est également ci-annexé, n'exige point d'explications spéciales. L'un et l'autre s'élèvent, pour 1848, à la somme de 15,171,500 francs.

Projet de loi.

Les deux premiers articles du projet de loi des Voies et Moyens décrètent, l'un le maintien des impôts existants, l'autre le total des évaluations des recettes effectives et des recettes pour ordre.

L'article 3 fixe le montant de la dette flottante.

Cet emprunt temporaire résulte, presque exclusivement, de travaux publics décrétés depuis quelques années.

Je crois utile de résumer les faits.

Des émissions de bons du trésor ont été autorisées pour les dépenses dont la désignation suit :

1° Chemin de fer	Loi du	7 mars 1845	300,000	11,972,960
	»	15 avril 1845	7,960,000	
	»	16 août 1846	3,712,000	
2° Canal de Zelzaete	»	26 juin 1842	550,000	2,950,000
	»	20 février 1844.	700,000	
	»	18 juillet 1846.	350,000	
	»	28 mars 1847	1,370,000	
3° Canaux de la Campine	»	24 juillet 1844.	1,110,000	3,300,000
	»	6 avril 1845	1,040,000	
	»	24 septembre 1845	950,000	
	»	18 juillet 1846.	200,000	
4° Canal latéral à la Meuse.	»	16 mai 1845	3,500,000	3,500,000
5° Paquebots à vapeur	»	9 juillet 1845	1,000,000	1,000,000
6° Canal de Deynze et Escaut	»	18 juin 1846	800,000	1,050,000
	»	28 mars 1847	250,000	
7° Poldre de Lillo	»	18 juillet 1846.	508,000	508,000
8° Subsistances et industrie linière.	»	20 décembre 1846.	1,800,000	1,800,000
9° Défrichements et irrigations	»	25 mars 1847	500,000	500,000
10° Sud de Bruges	»	28 mars 1847	380,000	380,000
		TOTAL.	fr.	26,960,960

Les nos 5, 8 et 9 de ce relevé comprennent ensemble une dépense de 3,300,000 francs, la seule qui n'ait pas pour origine des travaux publics proprement dits.

Le million consacré à la construction de paquebots à vapeur (n° 5) n'est pas improductif : la recette de ce service se trouve au Budget des Voies et Moyens.

Une partie de la somme de 1,500,000 francs, votée pour mesures relatives aux subsistances, a été employée à des travaux d'utilité générale ou locale; la plus grande partie constitue des prêts ou avances remboursables.

Enfin, les fonds spéciaux affectés au perfectionnement de l'industrie linière, aux défrichements et aux irrigations, ne sont pas réellement des dépenses, mais un emploi temporaire de capitaux.

La Chambre n'a pas encore statué sur le projet de loi relatif à la société commerciale d'exportation, par lequel une émission de 2 millions de bons du trésor est proposée, à raison des actions que le Gouvernement prendrait dans cette entreprise, ci. . . fr.	2,000,000 »
Je déposerai prochainement sur le bureau de la Chambre une demande de crédits extraordinaires pour l'achèvement de l'entrepôt d'Anvers et des canaux de la Campine	1,200,000 »
TOTAL. . . . . fr.	3,200,000 »

Jusqu'à présent, pour fixer le chiffre de la dette flottante, l'on a pu prendre comme point de départ la situation du trésor au 1er janvier de l'exercice : désormais, les Budgets étant présentés assez longtemps avant l'année qu'ils doivent régir, il faudra, sous ce rapport, comme pour les prévisions de recette, s'attacher à des faits moins récents. La situation du 1er janvier 1847 servira naturellement de base pour 1848, et ainsi de suite.

La situation du trésor qui vous a été remise au commencement de la session actuelle (actes de la Chambre, n° 7) indiquait, d'après les faits alors connus, comme solde actif de tous les exercices antérieurs au 1er janvier 1847, la somme de. . . . . fr.		10,375,177 67
Depuis lors, la régularisation des exercices 1843 et 1844 a fait reconnaître que le premier présentait, en plus que les prévisions, un boni de	342,071 77	
et que le deuxième, dont les économies avaient été évaluées à 4,150,000 francs, présentera en réalité 6,200,000 francs, soit une augmentation de.	2,050,000 »	
	2,392,071 77	2,392,071 77
TOTAL.		12,767,249 44
D'un autre côté, les fonds de l'amortissement réservés au trésor en vertu de la loi, s'élevaient, à la même date à . . .		6,553,871 58
		19,321,121 02

En déduisant du chiffre des émissions autorisées, qui est de fr.	26,960,960	»
le boni des exercices antérieurs et les fonds réservés	19,321,121	02
il resterait à émettre . . . . . fr.	7,639,838	98
Toutefois, parmi les valeurs attribuées à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842 . . . . . n'étant pas immédiatement réalisables, cette somme doit être ajoutée ici pour fixer le *maximum*.	13,460,409	»
D'où il résulte qu'il y a lieu d'autoriser l'émission de bons du trésor à concurrence de . . . . . fr.	21,100,247	98
Soit en somme ronde. . . . . fr.	21,000,000	»

Ce chiffre, qui résulte des faits actuels, est porté à l'art. 3 du projet de loi des Voies et Moyens.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects, existants au 31 décembre 1847, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, continueront à être recouvrés, pendant l'année 1848, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1848, est évalué à la somme de *cent dix-sept millions treize mille cinq cent cinquante francs* (117,013,550 francs); les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées en vertu de la loi du 3 février 1843, à la somme de *huit cent mille francs* (800,000 francs), et les recettes pour ordre à celle de *quinze millions cent soixante et onze mille cinq cents francs* (15,171,500 francs), le tout conformément aux tableaux ci-annexés.

ART. 3.

Pour faciliter le service du trésor pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, mettre en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de la somme de *vingt et un millions de francs* (21,000,000 de francs).

ART. 4.

La présente loi sera obligatoire le 1er janvier 1848.

Donné à Bruxelles, le 11 avril 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

21

BUDGET GÉNÉRAL

Des Voies et Moyens

POUR L'EXERCICE 1848.

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
	IMPOTS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	*Foncier* . . . . . Principal . . . . .
	5 centimes additls ordinaires, dont deux pour non-valeurs.
	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . .
	3 centimes id. supplémentaires sur le tout . .
	Personnel . . . . . Principal . . . . .
	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . .
	Patentes . . . . . Principal . . . . .
	10 centimes additionnels extraordinaires . . . . .
	Redevances sur les mines . Principal . . . . .
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs . . . . .
	5 centimes sur les deux sommes précédentes pour frais de perception . . . . .
	Douanes . . . . . Droits d'entrée . . . . . (16 centimes additionnels).
	Droits de sortie . . . . . (Id.).
	Droits de transit. . . . . (Id.).
	Droits de tonnage . . . . (Id.).
	Timbres . . . . .
	Droit de consommation sur les boissons distillées . . . . .
	Accises. . . . . . Sel. . . . . (sans additionnels).
	Vins étrangers . . . . . (26 centimes additionnels et timbres collectifs) .
	Eaux-de-vie étrangères. . . (sans additionnels).
	— indigènes . . . (Id.).
	Bières et vinaigres . . . . (26 centimes additionnels et timbres collectifs). .
	Sucres. . . . .
	Timbres . . . sur les quittances. . . . .
	sur les permis de circulation . . .

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES.		TOTAL.	Observations.
15,500,000			
775,000			
1,550,000	18,359,750		
534,750			
8,364,000			
836,400	9,200,400		
2,730,000			
273,000	3,003,000		
156,000			
15,600	180,180		
8,580			
10,500,000			
470,000			
70,000	11,577,000		
500,000			
37,000			
»	920,000		
4,800,000			
2,000,000			
200,000			
3,500,000	20,006,000		
6,500,000			
3,000,000			
5,000			
1,000			
À REPORTER.	63,246,330		

ADMINISTRATIONS.		DÉSIGNATION DES PRODUITS.
		IMPOTS. (*Suite.*)
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (*Suite.*)	*Garantie*	Droits de marque des matières d'or et d'argent. . . .
	Recettes diverses. . . .	Droits d'entrepôt, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers.
		Recettes extraordinaires et accidentelles . . . . .
	Droits, additionnels et amendes y relatives. . . .	Enregistrement. . . . . (30 p. % additionnels).
		Greffe. . . . . (Id.).
		Hypothèques . . . . . (26 Id.).
		Successions . . . . . (30 Id.).
		Timbre . . . . . (sans additionnels).
		Amendes . . . . .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	*Recettes diverses*. . . .	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement . .
		Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc . . . . .
		Produits des examens . . . . .
		— des brevets d'invention. . . . .
		— des diplômes des artistes vétérinaires . . . .
		PÉAGES.
	Domaines.	Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation . . . . .
		Produits de la Sambre canalisée . . . . .
		— du canal de Charleroy . . . . .
		— du canal de Mons à Condé . . . . .
		— des droits de bacs et passages d'eau . . . . .
		— des barrières sur les routes de 1re et de 2e classe .
TRAVAUX PUBLICS. .	*Postes*.	Taxe des lettres et affranchissements . . . . .
		Port des journaux et imprimés . . . . .
		Droits de 5 p. % sur les articles d'argent . . . . .
		Remboursements d'offices étrangers. . . . .
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . .
MARINE . . .	. . . . .	Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres. . . . .

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES.		TOTAL.	Observations.
REPORT. . . fr.	63,246,330		
»	140,000		
190,000			
10,000	200,000		
10,500,000			
300,000			
1,700,000		84,536,430	
5,000,000	20,650,000		
3,000,000			
150,000			
70,000			
140,000			
70,000	300,100		
20,000			
100			
(a 800,000			a) Ce chiffre se décompose comme suit :
600,000			Escaut . . . . . fr. 94,000
1,400,000			Lys 64,000
110,000	5,000,000		Dendre 21,000
90,000			Dyle et Demer 2,000
2,000,000			Meuse 75,000
3,300,000			Canal d'Antoing 420,000
135,000		8,937,000	Canal de Terneuzen 25,000
25,000	3,625,000		Canal de Maestricht à Bois-le-Duc 30,000
115,000			Canaux de Gand à Ostende 30,000
50,000			Canaux aboutissant au port de Nieuport 20,000
			Canal de la Campine (1re et 2me sections et embranchement vers Turnhout) 5,000
»	312,000		Nèthe canalisée. 14,000
			TOTAL égal aux prévisions de recette . . fr. 800,000
A REPORTER. . . . fr.		93,473,430	

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
	CAPITAUX ET REVENUS.
TRAVAUX PUBLICS.	*Chemin de fer* . . . . .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation des rentes constituées. . . . .
	Capitaux du fonds de l'industrie . . . . .
	Capitaux de créances ordinaires. . . . .
	Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages et intérêts; successions en déshérence; épaves . . . . .
	Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire en suite de la loi du 28 décembre 1835, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et des lois des 30 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846. . . . .
	Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; vente d'herbes; extraction de minerai de fer, de terre et de sable . . . . .
	Fermages de biens fonds et bâtiments, de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre . . . . .
	Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture . . . . .
	Intérêts de créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires . . . . .
	Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière. . . . .
	Restitutions volontaires . . . . .
	Abonnements au *Moniteur* et au *Recueil des lois*. . . . .
TRÉSOR PUBLIC.	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) . . . . .
	Intérêts de 18,436 obligations de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse . . . . .
	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations. . . . .
	Produits des actes des commissariats maritimes . . . . .
	Produits des droits de pilotage et de fanal . . . . .

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES.		TOTAL.	Observations.
Report. . . fr.		93,473,430	
»	16,500,000		
9,000			
120,000			
565,000			
200,000			
500,000			
1,100,000	3,163,200		
400,000		21,516,520	
60,000			
180,000			
100			
100			
29,000			
85,000			
537,520			
570,000	1,853,320		
35,800			
625,000			
A reporter. . . . . fr.		114,989,950	

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
	REMBOURSEMENTS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.
	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes
	Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liége, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger
	Avances faites par le Ministère des Finances : Frais de poursuites et d'instances
	Avances faites par le Ministère des Finances : Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois.
	Avances faites par le Ministère des Finances : Frais de perceptions faites pour le compte de tiers
	Avances faites par le Ministère des Finances : Frais de perceptions faites pour le compte des provinces
	Avances faites par le Ministère de la Justice : Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.
	Avances faites par le Ministère de la Justice : Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc.
	Avances faites par le Ministère de l'Intérieur : Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique
	Pensions à payer par les élèves de l'école militaire
	Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine
TRÉSOR PUBLIC.	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.
	Recettes accidentelles.
	Versements à faire par les concessionnaires de chemins de fer et de routes, pour frais de surveillance.
	Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons.
	Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1848.
	FONDS SPÉCIAL.
	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES.		TOTAL.	Observations.
Report. . . . . fr.		114,989,950	
1,000			
90,000	91,000		
50,000			
,			
25,000			
5,000			
145,000			
6,000			
7,000	434,100		
160,000		2,023,600	
1,000			
100			
15,000			
20,000			
978,400			
200,000			
140,500	1,498,500		
19,600			
160,000			
Total. . . . fr.		117,013,550	
. . . . .		800,000	*(Recettes pour ordre.)*

RECETTES POUR ORDRE.

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
		CHAPITRE PREMIER.		
TRÉSOR PUBLIC	1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de Belgique, par des comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, des préposés aux bureaux de station de l'administration du chemin de fer, etc., pour garantie de leur gestion, et cautionnements fournis par des contribuables pour garantie du payement de leurs redevabilités en matière de douanes, d'accises, etc.	1,300,000	
	2	Caisses des veuves des fonctionnaires civils	850,000	
	3	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	160,000	
	4	Caisse de prévoyance des instituteurs primaires . . .	100,000	3,140,000
	5	Masse d'habillement et d'équipement de la douane. .	300,000	
	6	Subsides offerts pour construction de routes	400,000	
	7	Parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux.	30,000	
		CHAPITRE II.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Produit des amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions	120,000	
	2	Expertise de la contribution personnelle	30,000	
	3	Produit d'ouverture des entrepôts	14,000	
	4	Recouvrement d'impôts en faveur des provinces. . .	6,734,000	
	5	Recettes en faveur des communes	1,950,000	9,191,500
	6	Taxe provinciale sur les chiens	200,000	
	7	— sur le bétail	125,000	
	8	4 et 5 p. % au profit des villes de Liége et Verviers, pour pillages	18,500	
		A REPORTER. . . . fr.	. . . . .	12,331,500

SUITE DES RECETTES POUR ORDRE.

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
		Report. . . . . fr.	. . . .	12,331,500
		CHAPITRE III.		
		FONDS DE TIERS.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	1	Amendes diverses et autres recettes soumises aux frais de régie	120,000	2,840,000
	2	Amendes de consignations et autres recettes non assujetties aux frais de régie	750,000	
	3	Recouvrement de revenus pour compte de provinces.	470,000	
		CONSIGNATIONS.		
	4	Consignations de toute nature	1,500,000	
		Total des recettes pour ordre. . . . . fr.		15,171,500

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 11 avril 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

NB. Le Budget des Dépenses pour ordre est inséré page 73.

PIÈCES A L'APPUI.

VOIES ET MOYENS.

Exercice 1848.

État N° 1.

TABLEAU

DES

PRODUITS DE L'ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES,

DOUANES ET ACCISES

De l'exercice 1846.

NATURE DES PRODUITS.	RECETTES DE L'EXERCICE 1846.			
	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS. TAUX.	CENTIMES ADDITIONNELS. MONTANT.	TOTAL.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.				
MONTANT APPROXIMATIF DES RÔLES. Foncier	15,500,000 »	18 15/100	2,850,750 »	18,359,750 »
Personnelle	8,235,936 78	10	823,586 54	9,059,523 32
Patentes	2,693,410 65	10	269,355 50	2,962,766 15
Mines	153,518 99	15 50/100	23,795 45	177,314 44
TOTAUX. fr.	26,582,866 42	»	3,976,487 49	30,559,353 91
DOUANES.				
Entrée	8,818,148 52	16	1,410,903 76	10,229,052 28
Sortie	404,704 88	16	64,752 78	469,457 66
Transit	58,225 14	16	9,316 02	67,541 16
Droit de tonnage	506,716 94	16	81,074 71	587,791 65
Timbre de dimension	28,051 26	30	8,415 58	36,466 64
TOTAUX. fr.	9,815,846 74	»	1,574,462 65	11,390,309 39
Droit de consommation sur les boissons distillées	925,317 50	»	»	925,317 50
ACCISES.				
Sel	4,631,661 86	»	»	4,631,661 86
Eau de mer	36,452 20	»	»	36,452 20
Vins étrangers	1,576,472 61	26	409,882 88	1,986,355 49
Eau-de-vie indigène (nouveau droit)	5,522,969 12	»	»	5,522,969 12
— (ancien droit)	475 42	10	47 54	520 76
Liquides alcooliques distillés à l'étranger	174,000 90	»	»	174,000 90
Bières	5,011,079 56	26	1,302,880 69	6,313,960 25
Vinaigres	3,536 56	26	919 51	4,456 07
Sucres de canne	2,375,642 19	»	»	2,375,642 19
Sucres de betterave	467,524 50	»	»	467,524 50
Timbre des quittances	5,471 95	»	»	5,471 95
— sur les permis de circulation	852 69	»	»	852 69
TOTAUX. fr.	17,605,957 54	»	1,713,750 42	19,319,667 96
Garantie des matières d'or et d'argent	140,764 71	»	»	140,764 71

PRÉVISIONS POUR				*Observations.*
1847.		1848.		
Taux des additionnels.	MONTANT.	Taux des additionnels.	MONTANT.	
$18\frac{45}{100}$	18,359,750 »	$18\frac{45}{100}$	18,359,750 »	
10	9,149,800 »	10	9,200,400 »	
10	3,003,000 »	10	3,003,000 »	
$15\frac{50}{100}$	180,180 »	$15\frac{50}{100}$	180,180 »	
»	30,692,730 »	»	30,743,330 »	
16	10,300,000 »	16	10,300,000 »	
16	450,000 »	16	470,000 »	
16	60,000 »	16	70,000 »	
46	550,000 »	46	500,000 »	
30	37,000 »	30	37,000 »	
»	11,397,000 »	»	11,377,000 »	
»	940,000 »	»	920,000 »	
»	4,800,000 »	»	4,800,000 »	
26	2,000,000 »	26	2,000,000 »	
»	3,500,000 »	»	3,500,000 »	
»	200,000 »	»	200,000 »	
26	6,500,000 »	26	6,500,000 »	
»	3,000,000 »	»	3,000,000 »	
»	5,000 »	»	5,000 »	
»	1,000 »	»	1,000 »	
»	20,006,000 »	»	20,006,000 »	
»	150,000 »	»	140,000 »	

NATURE DES PRODUITS.	RECETTES DE L'EXERCICE 1846.			
	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS.		TOTAL.
		TAUX.	MONTANT.	
RECETTES DIVERSES.				
Droits d'entrepôts, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers. . . .	135,454 32	»	»	135,454 32
Recettes extraordinaires et accidentelles	16,318 69	»	»	16,318 69
TOTAUX. . . . . fr.	151,753 01	»	»	151,753 01
REMBOURSEMENTS.				
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions .	853 09	»	»	853 09
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . . .	86,550 82	»	»	86,550 82
TOTAUX. . . . . fr.	87,403 91	»	»	87,403 91

RÉCAPITULATION

Contributions directes.	26,582,866 42	»	3,976,487 89	30,559,353 91
Douanes.	9,815,846 74	»	1,574,462 65	11,390,309 39
Droit de consommation sur les boissons distillées	925,317 50	»	»	925,317 50
Accises	17,605,937 54	»	1,713,730 42	19,319,667 96
Garantie des matières d'or et d'argent.	140,764 71	»	»	140,764 71
Recettes diverses	141,755 01	»	»	151,755 01
Remboursements	87,403 91	»	»	87,403 91
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . . fr.	55,307,889 83	»	7,264,680 56	62,572,570 39

PRÉVISIONS POUR				*Observations.*
1847.		1848.		
Taux des additionnels.	MONTANT.	Taux des additionnels.	MONTANT.	
»	190,000 »	»	190,000 »	
»	10,000 »	»	10,000 »	
»	200,000 »	»	200,000 »	

»	1,000 »	»	1,000 »
»	90,000 »	»	90,000 »
»	91,000 »	»	91,000 »

ULATION.

»	30,692,750 »	»	30,743,330 »
»	11,597,000 »	»	11,577,000 »
»	940,000 »	»	920,000 »
»	20,006,000 »	»	20,006,000 »
»	150,000 »	»	140,000 »
»	200,000 »	»	200,000 »
»	91,000 »	»	91,000 »
»	65,476,750 »	»	65,677,330 »

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1848.

ÉTAT N° 2.

ÉTAT DE RÉPARTITION PROVISOIRE

DU

CONTINGENT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE 1848.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE de CHAQUE PROVINCE, d'après les résultats du cadastre au 31 décembre 1843.	CONTINGENT POUR 1848, d'après la répartition établie, POUR 1847, par la loi du 21 décemb. 1846.	*Observations.*
Anvers	13,642,646 19	1,346,103 »	
Brabant.	28,553,848 26	2,817,573 »	
Flandre occidentale . . .	23,857,667 66	2,352,033 »	
Flandre orientale. . . .	26,413,156 28	2,606,153 »	
Hainaut.	26,751,129 85	2,637,527 »	
Liége	15,410,395 60	1,520,525 »	
Limbourg	6,954,156 22	686,156 »	
Luxembourg	5,636,220 »	556,152 »	
Namur	9,911,728 49	977,978 »	
TOTAUX. . . .	157,090,928 55	15,500,000 »	

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1848.

ÉTAT N° 3.

ÉTAT

DU

MONTANT DES RÔLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE 1846.

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1846 SUR							
	LA VALEUR LOCATIVE.	LES PORTES ET FENÊTRES.	LES FOYERS.	LE MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES à 8 p. °/o.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES à 12 p. °/o.	LES DOMESTIQUES.	LES CHEVAUX.
Anvers	288,073 66	380,661 74	101,880 52	207,297 97	4,665 44	6,952 09	79,124 76	37,458 74
Brabant	559,536 05	617,436 46	193,825 23	388,731 40	866 80	1,792 87	145,675 68	81,427 98
Flandre occidentale.	271.296 75	458,005 25	125.043 95	165,790 49	2,931 52	5,706 92	65,028 56	56,142 25
Flandre orientale...	414,581 51	656,449 55	158,005 72	252,427 51	«	»	84,928 06	50,591 44
Hainaut	266,431 71	409,871 80	141,497 75	162,988 57	»	8 65	62,689 46	58,719 20
Liége	181,827 66	245,465 20	97,280 19	119,841 54	5,442 56	5,784 80	65,421 92	54,941 14
Limbourg	31,542 68	57,170 14	20,565 44	26,157 06	»	»	22,276 96	15,561 28
Luxembourg	21,065 15	44,068 09	27,986 82	20,718 80	»	«	9,557 27	6,584 06
Namur	60,425 53	96,805 61	46,152 76	55,904 57	4 24	61 04	25,610 66	24,170 02
TOTAUX	2,094,580 70	2,925,929 62	912,042 38	1,399,857 71	11,910 56	16,546 57	556,091 55	345,596 11

TOTAL DE LA CONTRIBUTION.	REMISES			PRINCIPAL, non compris les COTISATIONS d'office.	COTISATIONS D'OFFICE.	TOTAL DU PRINCIPAL.	DIX CENTIMES additionnels POUR LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES de rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières bases (art. 49 de la loi).	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières bases (art. 49 de la loi).	TOTAL.						
1,106,100 92	1,077 26	442 34	1,519 60	1,104,581 32	»	1,104,581 32	110,457 84	1,215,039 16	41,701
1,989,288 47	4,774 15	2,459 33	7,233 46	1,982,055 01	»	1,982,055 01	198,205 31	2,180,260 32	60,512
1,106,005 67	2,284 46	962 40	3,246 86	1,102,756 81	»	1,102,756 81	110,275 51	1,213,032 32	59,005
1,596,783 39	1,701 48	915 94	2,617 42	1,594,165 97	»	1,594,165 97	159,410 56	1,753,576 53	78,223
1,102,207 14	4,347 02	530 89	4,877 91	1,097,329 23	»	1,097,329 25	109,732 60	1,207,061 85	61,051
750,005 01	2,869 88	1,539 93	4,409 81	745,595 20	»	745,595 20	74,559 62	820,154 82	55,140
170,873 56	»	»	»	170,873 56	»	170,873 56	17,087 45	187,961 01	9,780
129,760 19	»	»	»	129,760 19	»	129,760 19	12,976 05	142,736 24	8,779
309,152 45	194 59	118 55	312 94	308,819 49	»	308,819 49	30,881 60	339,701 09	14,725
8,260,154 78	17,248 62	6,969 58	24,218 »	8,235,956 78	»	8,235,956 78	823,586 54	9,059,523 32	368,752

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1848.

ÉTAT N° 4.

MONTANT

DES RÔLES DU DROIT DE PATENTE POUR L'ANNÉE 1846.

PROVINCES.	PRINCIPAL des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	DIX CENTIMES ADDITIONNELS pour LE TRÉSOR.	TOTAL GÉNÉRAL.	NOMBRE D'ARTICLES de RÔLES.	*Observations.*
Anvers.	360,568 57	36,060 92	396,629 29	30,502	
Brabant	514,799 51	51,479 57	566,278 08	40,824	
Flandre occidentale .	269,248 66	26,924 75	296,173 41	34,288	
Flandre orientale. .	459,944 80	46,005 09	505,949 89	47,210	
Hainaut	511,224 65	51,122 16	562,346 81	51,216	
Liége	319,811 50	31,981 57	351,793 07	30,604	
Limbourg. . . .	69,989 54	6,999 93	76,989 47	11,785	
Luxembourg . . .	66,228 81	6,622 88	72,851 69	13,892	
Namur.	121,595 01	12,158 83	133,753 84	17,324	
TOTAUX. .	2,693,410 65	269,555 50	2,962,766 15	277,643	

REDEVANCES SUR LES MINES POUR L'ANNÉE 1846.

ÉTAT N° 5.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES — FIXES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES — PROPORTIONNELLES.	TOTAL.	DIX CENTIMES pour fonds DE NON-VALEURS.	CINQ CENTIMES sur les deux sommes précédentes pour FRAIS DE PERCEPTION.	TOTAL.	*Observations.*
Hainaut	9,064 60	88,197 73	97,262 33	9,726 23	5,349 43	112,337 99	
Liége	3,351 85	43,680 43	47,032 28	4,703 23	2,586 78	54,322 29	
Luxembourg	1,126 66	76 65	1,203 31	120 33	66 18	1,389 82	
Namur.	2,939 40	5,081 67	8,021 07	802 11	441 16	9,264 34	
TOTAUX. . . . fr.	16,482 51	137,056 48	153,518 99	15,351 90	8,443 55	177,314 44	

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1848.

ÉTAT N° 6.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES,

DOUANES ET ACCISES.

ÉTAT

PRÉSENTANT, PAR PROVINCE ET PAR NATURE DE PRODUITS,

LE MONTANT EN PRINCIPAL DES RECOUVREMENTS

Effectués pendant l'exercice 1846.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT, EN PRINCIPAL, DES RECOUVRE									
	Anvers.		Brabant.		Flandre occid.		Flandre orient.		Hainaut.	
DOUANES.										
Entrée	5,076,295	12	326,979	28	565,715	12	477,248	68	1,187,406	87
Sortie	59,424	07	15,419	07	81,593	89	15,791	72	39,626	42
Transit	39,635	10	1,756	66	725	19	1,225	14	9,494	95
Droit de tonnage	445,509	20	12,611	44	23,246	44	27,549	86	»	
Timbre de dimension	8,559	52	1,449	07	3,173	98	1,204	51	6,829	17
TOTAUX. fr.	5,627,222	81	356,215	52	674,452	62	522,747	91	1,243,357	59
ACCISES.										
Sel	422,571	50	685,882	78	579,252	80	1,155,170	68	753,853	62
Eau de mer	17,680	60	»		18,771	60	»		»	
Vins étrangers	309,094	15	389,005	09	141,599	38	232,160	47	192,840	82
Eau-de-vie indig. nouv. droit.	505,465	52	803,254	25	534,993	19	457,541	67	182,129	67
Eau-de-vie indig. à 60 centim.	»		»		»		»		»	
Liquides alcooliques distillés à l'étranger	48,442	65	62,957	05	20,985	14	14,080	96	8,093	46
Bières	501,299	68	1,450,086	87	537,725	59	796,096	40	1,041,962	98
Vinaigres	2,508	61	255	78	»		772	17	»	
Sucres de canne	1,929,158	55	76	50	»		431,416	05	14,991	11
Sucres de betterave	10,087	77	81,154	25	10,878	90	24,049	»	231,493	20
Timbres de quittance	504	75	850	75	567	»	1,868	52	642	34
— sur les permis de circulation	33	80	156	89	195	15	30	»	64	05
TOTAUX. fr.	5,746,647	52	3,455,640	21	1,644,968	75	5,095,185	72	2,426,051	25
Garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	26,075	26	51,475	71	13,041	11	8,768	31	10,441	69

MENTS EFFECTUÉS PENDANT L'EXERCICE 1846.

Liége.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.	TOTAL.	*Observations.*
698,967 55	251,768 27	167,816 22	85,955 45	8,818,148 52	
24,712 22	4,905 61	148,464 55	16,857 53	404,704 88	
1,459 28	2,220 72	283 »	1,417 12	58,225 14	
»	»	»	»	506,716 94	
2,955 17	691 72	2,960 22	428 10	28,051 26	
728,074 20	259,586 32	319,525 79	104,666 18	9,815,846 74	

598,325 69	100,004 86	12,078 »	324,745 95	4,651,661 86	
»	»	»	»	36,452 20	
211,751 07	9,658 60	30,652 61	59,770 44	1,576,472 61	
469,281 88	458,979 96	29,899 10	101,425 88	3,522,969 12	
»	475 42	»	»	475 42	
8,782 54	172 15	4,182 10	6,505 09	174,000 90	
218,942 75	169,178 35	65,216 98	250,569 98	5,011,079 56	
»	»	»	»	5,556 56	
»	»	»	»	2,575,642 19	
25,074 20	86,587 18	»	»	467,524 50	
494 »	241 27	85 »	258 50	5,471 93	
127 52	126 50	56 50	102 50	852 69	
1,550,757 25	825,402 27	142,130 29	743,154 52	17,605,957 54	

21,589 69	2,948 56	5,600 18	826 20	140,764 71	

DROIT DE CONSOMMATION

SUR

LES BOISSONS DISTILLÉES,

ÉTABLI PAR LA LOI DU 18 MARS 1838.

ANNÉE 1848.

ÉTAT DU MONTANT DES PRODUITS

POUR L'ANNÉE 1846.

PROVINCES.	Nombre total de déclarations faites pour le dernier semestre et pour le dernier trimestre de l'année précédente.	NOMBRE DE DÉCLARATIONS FAITES						MONTANT	
		POUR LE 1er SEMESTRE		POUR LE 2me trimestre.	POUR LE 2me SEMESTRE		POUR LE 4me trimestre.	POUR LE 1er SEMESTRE	
		jusqu'au 31 janvier inclus	pendant les mois de février et mars.	pendant les mois d'avril, mai et juin.	jusqu'au 31 juillet inclus.	pendant les mois d'août et septembre.	pendant les mois d'octobre, novemb. et décembre	jusqu'au 31 janvier inclus	pendant les mois de février et mars.
1.		3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.
Anvers.	3,541	3,019	147	120	2,865	95	272	30,352 50	2,047 50
Brabant	6,270	5,057	505	269	4,944	514	411	59,950 »	6,602 50
Flandre occidentale.	5,455	4,690	509	189	4,568	279	152	51,595 »	5,597 50
— orientale .	6,949	5,791	217	278	5,712	258	319	63,857 50	2,520 »
Hainaut	8,587	7,514	550	297	7,457	298	566	79,887 50	3,850 »
Liége	7,308	4,929	1,254	686	5,500	1,080	445	55,500 »	15,055 »
Limbourg. . . .	1,964	1,659	61	112	1,625	82	132	16,927 50	650 »
Luxembourg. . .	2,527	1,908	121	112	1,950	155	154	19,512 50	1,210 »
Namur.	5,582	2,773	274	134	2,744	305	546	28,942 50	2,962 50
Totaux. . fr.	45,585	37,329	3,218	2,197	37,545	3,064	2,797	410,185 »	38,535 »
		42,744			43,206			460,785 75	

DES DROITS PAYÉS				NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX DE CONTRAVENTION qui ont été dressés				
POUR LE 2me trimestre	POUR LE 2me SEMESTRE		POUR LE 4me trimestre.	PENDANT le mois DE JANVIER.	PENDANT les 5 autres mois du premier semestre.	PENDANT le mois DE JUILLET.	PENDANT les 5 autres mois du deuxième semestre.	*Observations.*
pendant les mois d'avril, mai et juin.	jusqu'au 31 juillet inclus.	pendant les mois d'août et septembre.	pendant les mois d'octobre, novemb. et décemb.					
11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.
730 »	34,752 50	1,265 »	1,515 »	»	6	»	6	
1,018 75	59,120 »	6,577 50	2,287 50	»	33	4	34	
918 75	50,202 50	3,850 »	1,068 75	»	9	»	16	
1,523 75	62,904 »	2,848 50	1,758 75	4	56	10	40	
1,715 75	78,760 »	3,100 »	3,000 »	5	43	18	42	
3,710 »	60,465 »	12,527 50	2,457 50	2	11	2	55	
576 25	16,797 50	890 »	665 »	2	4	1	6	
581 25	19,707 50	1,505 »	825 »	»	4	»	7	
691 25	28,725 »	3,175 »	1,775 75	»	5	1	10	
12,065 75	411,454 »	35,738 50	15,351 25	13	171	36	214	
	462,553 75							

1er semestre.	460,785	75
2me semestre.	462,555	75
TOTAL. . . . . fr.	923,317	50

TABLEAU

DES

PRODUITS DE L'ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT

ET DES DOMAINES

Pendant l'exercice 1846.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES EFFECTIVES, en principal et additionnels, pour l'année 1846.	
	Droits, additionnels et amendes y relatives.		
IMPÔTS	Enregistrement, additionnels compris	10,581,530	98
	Greffe, — —	312,368	63
	Hypothèques, — —	1,755,721	86
	Successions, — —	5,085,006	68
	Timbre (loi du 21 mars 1839)	3,058,615	22
	Amendes, doubles, triples droits	155,559	54
	Recettes diverses.		
	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement	71,100	86
	Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	140,548	75
	Produits des examens	70,416	44
	— des brevets d'invention	21,105	85
	— des diplômes des artistes vétérinaires	75	»
	TOTAL GÉNÉRAL DES IMPÔTS	21,227,647	57
	Domaines.		
PÉAGES	Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navig[n].	799,799	75
	— de la Sambre canalisée	648,560	16
	— du canal de Charleroy	1,560,591	48
	— du canal de Mons à Condé	77,540	87
	— des bacs et passages d'eau	89,105	71
	— des barrières sur les routes de 1[re] et de 2[me] classe	1,862,009	96
	TOTAL GÉNÉRAL DES PÉAGES	4,857,007	91
CAPITAUX ET REVENUS.	Rachats et transferts de rentes	8,468	64
	Capitaux du fonds de l'industrie	122,175	07
	— de créances ordinaires et d'avances pour bâtiments d'écoles	79,545	10
	Prix de ventes d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en déshérence, épaves	162,598	50
	— — de domaines aliénés en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire ensuite de la loi du 28 décembre 1835, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et de la loi du 30 juin 1840	525,768	48
	— — de coupes de bois, d'arbres et de plantations, ventes d'herbes, extraction de terre et de sable	1,050,676	80
	Fermages de biens fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre	422,483	60
	Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture	»	
	Intérêts de créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires, et d'avances faites pour bâtiments d'écoles	251,859	»
	Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	74	66
	— volontaires	98	83
	Abonnements au *Moniteur* et au *Recueil des Lois*	33,956	84
	TOTAL GÉNÉRAL DES CAPITAUX ET REVENUS. . . . fr.	2,657,503	52

PRÉVISIONS		*Observations.*
Pour 1847.	**Pour 1848.**	
10,500,000 »	10,500,000 »	
500,000 »	500,000 »	
1,700,000 »	1,700,000 »	
5,000,000 »	5,000,000 »	
3,000,000 »	3,000,000 »	
170,000 »	150,000 »	
60,000 »	70,000 »	
150,000 »	140,000 »	
60,000 »	70,000 »	
20,000 »	20,000 »	
100 »	100 »	
20,960,100 »	20,950,100 »	
850,000 »	800,000 »	
600,000 »	600,000 »	
1,500,000 »	1,400,000 »	
100,000 »	110,000 »	
100,000 »	90,000 »	
2,000,000 »	2,000,000 »	
5,150,000 »	5,000,000 »	
20,000 »	9,000 »	
120,000 »	120,000 »	
565,000 »	565,000 »	
350,000 »	200,000 »	
570,000 »	500,000 »	
1,000,000 »	1,100,000 »	
450,000 »	400,000 »	
60,000 »	60,000 »	
140,000 »	180,000 »	
2,000 »	100 »	
100 »	100 »	
29,000 »	29,000 »	
3,286,100 »	3,163,200 »	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		MONTANT DES RECETTES EFFECTIVES, en principal et additionnels, pour l'année 1848.
REMBOURSEMENTS.	Soldes de compte	38,257 17
	Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liége, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger	»
	Avances faites par le Ministère des Finances.	
	2 % sur les payements faits pour le compte des saisies réelles	20 73
	Frais de poursuites et d'instances	4,877 17
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois	134,708 47
	5 % sur les recettes faites pour le compte de tiers	6,408 18
	Frais de perception sur fonds provinciaux	7,000 47
	Avances faites par le Ministère de la Justice	
	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc	156,131 61
	Frais d'entretien et transport de mendiants, d'indigents et d'enfants trouvés, etc	280 52
	Avances faites par le Ministère de l'Intérieur	
	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	102 39
	Pensions à payer par les élèves de l'école militaire	13,500 »
	Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine	»
	TOTAL GÉNÉRAL DES REMBOURSEMENTS	361,536 71

RECAPITULATION CÉNERALE.

Impôts	21,227,647 57
Peages	1,857,007 91
Capitaux et revenus	2,637 503 52
Remboursements	361,336 71
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DU TRESOR	29,063,493 71

FONDS SPÉCIAL	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845	401,209 81

RECETTES POUR ORDRE	Amendes diverses et autres recettes (assujetties aux frais de régie de 5 p °/o)	121,748 25
	Amendes de consignations et autres recettes (non assujetties à des frais de régie)	827,598 81
	Recettes pour compte des provinces (déduction faite des frais de régie)	462,973 21
	Consignations	2,068,105 91
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES POUR ORDRE	3,480,426 16

PRÉVISIONS		*Observations.*
Pour 1847.	**Pour 1848.**	
50,000 »	50,000 »	
25,000 »	25,000 »	
»	»	
9,000 »	5,000 »	
145,000 »	145,000 »	
6,000 »	6,000 »	
7,000 »	7,000 »	
160,000 »	160,000 »	
1,000 »	1,000 »	
100 »	100 »	
15,000 »	15,000 »	
20,000 »	20,000 »	
458,100 »	454,100 »	

20,960,100 »	20,950,100 »
5,150,000 »	5,000,000 »
5,286,100 »	5,103,200 »
458,100 »	454,100 »
29,854,300 »	29,547,400 »

800,000 »	800,000 »

120,000 »	120,000 »
700,000 »	750,000 »
470,000 »	470,000 »
1,500,000 »	1,500,000 »
2,790,000 »	2,840,000 »

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT,

DES DOMAINES ET DES FORÊTS.

ÉTAT

PRÉSENTANT, PAR PROVINCE ET PAR NATURE DE PRODUITS,

LE MONTANT DES RECETTES

Effectuées pendant l'année 1846.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES — ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
IMPÔTS.	**Droits additionnels et amendes y relatives.**			
	Enregistrement, additionnels compris	1,084,929 98	2,022,259 41	1,063,873 51
	Greffe, —	25,348 65	90,774 14	24,282 28
	Hypothèques, —	168,819 08	397,858 44	170,512 71
	Successions, —	615,960 99	1,144,824 58	571,596 58
	Timbre, loi du 21 mars 1839.	311,865 52	924,927 54	287,549 51
	Amendes, doubles et triples droits	10,702 57	44,257 20	10,724 14
	Recettes diverses.			
	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement	5,747 »	9,555 38	8,247 50
	Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	10,717 74	37,704 56	5,717 58
	Produits des examens	»	50,556 44	»
	— des brevets d'invention	714 27	15,808 66	»
	— des diplômes des artistes vétérinaires	»	»	»
	TOTAL GÉNÉRAL DES IMPÔTS. . . . . fr.	2,252,805 38	5,558,524 35	2,142,505 41
PÉAGES.	**Domaines.**			
	Produits des canaux et rivières appartent au domaine, droits d'écluse, ponts, navig^{n}.	15,129 52	2,595 52	100,105 25
	— de la Sambre canalisée	»	»	»
	— du canal de Charleroy	»	396,560 77	»
	— du canal de Mons à Condé	»	»	»
	— des bacs et passages d'eau	50,248 65	1,665 62	90 »
	— des barrières sur les routes de 1re et de 2^{me} classe	106,042 79	318,156 65	191,500 29
	TOTAL GÉNÉRAL DES PÉAGES.	169,420 96	718,985 56	291,495 54
CAPITAUX ET REVENUS.	Rachats et transferts de rentes	564 75	128 90	»
	Capitaux du fonds de l'industrie	2,057 97	1,587 30	»
	— de créances ordinaires et d'avances pour bâtiments d'écoles	2,456 60	34,797 40	1,055 28
	Prix de ventes d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale, dommages-intérêts, successions en déshérence, épaves	10,114 78	54,552 15	7,571 11
	— — de domaines aliénés en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire ensuite de la loi du 28 décembre 1835, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et de la loi du 30 juin 1840	5,230 66	46,509 89	79,900 85
	— — de coupes de bois, d'arbres et plantations; ventes d'herbes, extraction de terre et de sable	»	414,568 57	20,595 42
	Fermages de biens fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes, revenus des domaines du Département de la Guerre	40,569 66	25,749 21	51,478 81
	Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture	»	»	»
	Intérêts de créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtiments d'écoles	1,408 88	82,555 59	7 96
	Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	»	7 70	»
	— volontaires.	53 86	»	»
	Abonnements au *Moniteur* et au *Recueil des lois*	984 »	20,714 84	1,506 »
	TOTAL GÉNÉRAL DES CAPITAUX ET REVENUS.	61,441 16	680,969 35	162,111 45

EFFECTIVES DE L'ANNÉE 1846.						TOTAL général DES RECETTES	Observations.
FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.		
1,529,474 72	1,687,784 51	1,166,011 48	292,917 72	418,612 72	715,467 55	10,581,330 98	
37,380 09	48,502 27	55,052 26	6,339 83	12,217 68	12,670 55	312,568 65	
260,001 29	285,710 63	196,396 04	47,807 52	88,825 75	117,700 62	1,735,721 80	
970,682 80	610,511 16	816,022 40	165,220 89	56,655 02	135,754 26	5,083,006 68	
580,615 84	451,035 26	545,749 52	95,500 47	112,699 41	170,176 55	3 058,615 22	
18,266 51	54,742 75	15,424 16	3,997 51	9,045 62	10,199 08	155,359 54	
7,100 »	18,150 04	10,888 22	2,194 »	2,286 16	7,154 46	71,100 86	
11,943 17	39.107 03	15,746 75	5,079 88	5,121 61	10,810 41	140,548 75	
11,145 »	»	8,715 »	»	»	»	70,416 44	
871 56	1,848 94	1.860 40	»	»	»	21,103 85	
»	»	75 »	»	»	»	75 »	
3,227,479 88	3,137,872 39	2.627,941 05	617.457 62	705,442 25	1,178,023 26	21,227,647 57	
118,851 54	457,194 18	34,521 88	47.217 50	»	26.208 74	799,799 73	
»	545,075 75	»	»	»	305,284 41	648,360 16	
»	963,821 71	»	»	»	»	1,360,591 48	
»	77,340 87	»	»	»	»	77,340 87	
13,504 85	961 »	19,955 59	2,050 »	»	650 »	89,105 71	
150,769 44	547,128 64	230,168 68	78,112 75	98,084 45	142,246 29	1,862,009 96	
285,105 63	2,589.522 15	284,646 15	127,380 25	98,084 45	474,369 41	4,837,007 91	
»	1,674 38	465 20	5,575 40	1,801 86	460 15	8.468 64	
88 35	68,418 47	41,557 42	»	»	8,465 58	122,175 07	
13,229 01	9.413 19	2,785 25	1,997 52	1,500 »	12,510 55	79,545 10	
22,157 25	14,882 17	28,075 75	3,176 15	7,528 57	14,340 79	162,398 50	
»	157,541 65	144,153 16	5,157 59	70,761 85	18,552 85	525,768 48	
11,518 06	25,258 99	144,260 55	99 15	339,046 41	75,331 85	1,030,676 80	
36,094 11	47,881 84	169,852 09	6,292 38	13,657 10	30,928 40	422,483 60	
»	»	»	»	»	»	»	
5,406 60	69.358 17	83,303 85	68 63	12 62	6,938 70	251,859 »	
7 »	50 »	»	»	»	9 96	74 66	
»	»	»	44 97	»	»	98 85	
1,770 »	2,568 »	1,974 »	1,200 »	1,164 »	2,076 »	33,956 84	
88,270 54	397,047 16	621,585 27	21,411 79	435,472 21	169,394 81	2,657,503 52	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES		
	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REMBOURSEMENTS.			
Soldes de comptes	1,900 81	20,498 47	1 »
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liége, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger	»	»	»
Avances faites par le Ministère des Finances.			
2 °/₀ sur les payements faits pour le compte des saisies réelles	»	»	»
Frais de poursuites et d'instances	4 »	976 81	25 24
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois	685 72	5,554 14	708 85
5 °/₀ sur les recettes faites pour le compte de tiers	548 40	1,069 19	204 14
Frais de perception sur fonds provinciaux	945 35	2,154 77	1,504 71
Avances faites par le Ministère de la Justice.			
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	11,656 79	31,972 11	9,782 75
Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents et d'enfants trouvés, etc.	»	»	54 81
Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.			
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	50 92	41 95	»
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire	»	11,900 »	»
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine	»	»	»
TOTAL GÉNÉRAL DES REMBOURSEMENTS.	15,861 99	72,147 44	12,079 50

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Impôts	2,252,805 58	5,558,324 55	2,142,305 41
Péages	169,420 96	718,985 56	291,495 54
Capitaux et revenus	61,441 16	680,969 55	162,111 45
Remboursements	15,861 99	72,147 44	12,079 50
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DU TRÉSOR.	2,479,527 49	6,810,426 50	2,607,987 88
FONDS SPÉCIAL. Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845.	»	4,200 »	»
RECETTES POUR ORDRE. Amendes diverses et autres recettes (assujetties aux frais de régie de 5 °/₀)	10,418 91	20,515 66	3,878 19
Amendes de consignations et autres recettes (non assujetties à des frais de régie)	22,265 57	125,027 44	25,204 59
Recettes pour compte des provinces (déduction faite des frais de régie)	62,076 91	141,496 46	85,674 09
Consignations	89,222 57	722,450 41	98,517 60
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES POUR ORDRE.	183,981 96	1,008,167 97	213,274 47

EFFECTIVES DE L'ANNÉE 1846.						TOTAL général DES RECETTES.	*Observations.*
FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.		
3,518 00	5,500 45	5,919 »	1,561 61	677 79	783 16	38,257 17	
»	»	»	»	»	»	»	
»	20 73	»	»	»	»	20 73	
106 62	512 20	709 87	»	1,922 55	622 08	4,877 17	
2,138 20	18,951 02	9,942 29	401 54	55,898 06	42,468 65	134,708 47	
455 07	1,286 98	899 70	175 01	1,006 51	765 18	6,408 18	
654 35	»	»	»	504 45	1,686 86	7,050 47	
14,824 49	55,178 56	17,418 57	9,864 22	8,881 58	16,572 94	156,151 61	
»	»	225 51	»	»	»	280 32	
»	9 72	»	»	»	»	102 59	
»	800 »	»	»	»	800 »	15,500 »	
»	»	»	»	»	»	»	
21,497 61	62,245 44	55,114 74	12,000 58	68,690 74	65,698 87	361,556 71	
3,227,479 88	3,157,872 59	2,627,941 05	617,457 62	705,442 25	1,178,025 26	21,227,647 57	
285,105 65	2,589,522 15	284,646 15	127,580 25	98,084 45	474,569 44	4,857,007 91	
88,270 54	597,047 16	621,585 27	21,411 79	455,472 21	169,594 81	2,657,505 52	
21,497 61	62,245 44	55,114 74	12,000 58	68,690 74	65,698 87	361,556 71	
3,620,353 46	6,006,687 14	3,567,087 19	778,250 04	1,307,689 65	1,885,486 58	29,065,495 71	
150,848 42	11,598 53	92,524 85	- »	19,301 »	235,027 01	491,299 81	
8,645 47	24,452 11	17,005 70	5,287 05	19,125 32	14,537 84	121,748 25	
54,158 94	586,198 88	88,855 49	15,626 55	29,875 11	81,512 46	827,598 81	
42,964 70	»	»	»	19,990 86	110,770 19	462,973 21	
55,345 45	571,041 10	624,206 75	44,571 48	52,254 21	52,628 58	2,068,105 91	
159,110 54	781,692 09	730,225 92	65,284 84	101,241 50	259,448 87	3,480,426 16	

ng

ADMINISTRATION

DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DES FORÊTS.

ÉTAT GÉNÉRAL

DE

TOUS LES PRODUITS RELATIFS AUX EAUX ET FORÊTS

POUR L'ORDINAIRE 1846.

PROVINCES.	PRIX DES COUPES, DÉCIME compris.	MONTANT DES ADJUDICATIONS					MONTANT annuel DES BAUX POUR PROPRIÉTÉS affermées.	CONCESSIONS de tourbières, carrières, sablières et minières.	MONTANT DES REDEVANCES POUR		
		DE CHABLIS et BOIS DE DÉLITS.	des ÉLAGAGES.	Des essartages, à charge de repeuplement.	De glandée et panage.	DE FOIN et autres HERBAGES.			Scieries.	Autres USINES.	DROITS D'USAGE.
Anvers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Brabant. . . .	359,078 »	8,974 50	25,550 »	»	»	»	4,049 »	231 20	»	»	»
Flandre orientale.	10,020 96	»	546 70	»	»	»	»	»	»	»	»
— occident..	10,363 55	»	1,578 50	»	»	»	255 »	»	»	300 »	»
Hainaut. . . .	17,891 29	»	72 70	»	»	1,536 »	»	»	»	»	»
Liége	128,045 55	162 80	»	»	»	13.641 »	»	170 »	»	»	»
Limbourg . . .	»	»	»	»	»	1,785 29	»	»	»	»	»
Luxembourg . .	330,252 25	55 40	»	»	»	»	»	437 »	»	»	4,965 04
Namur	89,612 45	»	»	»	»	105 »	»	26,780 95	»	»	»
TOTAUX. .	949,861 81	9,192 70	25,755 80	»	»	16,867 29	4,284 »	27,619 15	»	300 »	4,965 04

PRIX ANNUEL DES BAUX ET LICENCES		MONTANT	PRIX	PRIX	AUTRES	Montant des sur-mesures constatées lors du récolement des coupes de l'ordinaire antér.	TOTAL	MONTANT	RESTE.	Observations.
DE PÊCHE.	DE CHASSE.	des restitutions, dommages et intérêts.	des objets saisis et confisqués.	des feuilles pour DÉLAIS d'exploitation ou de vidange.	PRODUITS extraordinaires.		des divers PRODUITS relatifs AUX EAUX et forêts.	des moins de mesures A DÉDUIRE.		
5,959 50	»	»	»	»	»	»	5,959 50	»	5,959 50	
472 »	»	1,210 10	»	»	12,560 17	»	410,710 77	»	410,710 97	
15,264 »	»	7 »	»	»	»	»	25,858 66	»	25,858 66	
5,710 »	»	17 70	»	»	5,660 76	95 24	19,960 53	561 47	19,599 06	
5,530 »	»	121 44	79 20	»	92 »	»	25,122 53	»	25,122 53	
9,605 »	457 78	560 09	5 »	»	7,291 45	169 71	160,104 58	155 76	159,948 62	
1,412 50	»	»	»	»	»	»	5,197 79	»	5,197 79	
5,530 40	142 »	991 22	65 04	»	6,490 79	»	546,929 14	44 33	546,884 81	
4,946 »	568 »	569 98	»	»	3 50	»	122,585 86	13 20	122,572 66	
44,427 40	1,167 78	3,477 53	149 24	»	30,098 67	264 15	1,114,409 36	574 76	1,115,834 60	

VOIES ET MOYENS.

EXERCICE 1848.

ÉTAT N° 11.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT,

ET DES DOMAINES.

CAISSE DES CONSIGNATIONS.

ÉTAT GÉNÉRAL

De la situation de la Caisse des Consignations (loi du 28 nivôse an XIII) à la fin du mois de février 1847.

NATURE DES DÉPÔTS.	MONTANT DES RECETTES — DU MOIS.	DES MOIS ANTÉRIEURS.	TOTAL.	RESTANT À REMBOURSER au 31 décembre 1846.	TOTAL général.
Prix d'adjudication d'immeubles vendus sur saisie mobiliaire, bénéfice d'inventaire, cession de biens, faillite, etc.	40 »	8,956 23	8,996 23	664,127 »	673,123 23
Prix de vente — de fruits pendant sur racines, sur biens saisis, et produit de loyers, fermages ou autres prestations, perçus au profit de créanciers	»	»	»	46,166 04	46,166 04
Prix de vente — de biens meubles saisis ou de ventes volontaires frappées d'opposition	15,711 98	575 71	16,287 69	54,495 12	70,782 81
Deniers comptants — saisis ou arrêtés entre les mains de dépositaires ou de débiteurs	»	»	»	9,019 59	9,019 59
Deniers comptants — trouvés lors d'apposition de scellés ou de formation d'inventaire	»	»	»	»	»
Offres réelles par des débiteurs en faveur de créanciers refusants	10,002 85	5,957 42	15,960 27	231,959 53	247,919 80
Dépôts ordonnés par des lois, arrêts, jugements ou décisions administratives, pour dommages-intérêts, cautionnements, garanties, etc., etc.	1,500 »	19,000 »	20,500 »	245,821 82	266,321 82
Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du trésor, non productives d'intérêts. (*Circ.* n° 62.)	»	»	»	29,817 01	29,817 01
Sommes appartenant — à des successions vacantes	1,068 31	»	1,068 31	61,813 59	62,881 90
Sommes appartenant — à des absents	»	152 70	152 70	49,348 34	49,501 04
Sommes appartenant — aux saisies réelles du Hainaut	105 96	»	105 96	349,763 92	349,867 88
Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique. — Chemins de fer construits — par l'État	500 »	»	500 »	239,725 05	240,225 05
Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique. — Chemins de fer construits — par voie de concession	41,441 58	33,584 56	75,028 74	127,999 42	203,028 16
Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique. — Routes, canaux et autres travaux publics construits — par l'État	1,215 »	29,809 27	31,024 27	360,346 85	391,371 12
Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique. — Routes, canaux et autres travaux publics construits — par les provinces ou communes	»	89,588 60	89,588 60	58,844 27	148,232 87
Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique. — Routes, canaux et autres travaux publics construits — par voie de concession	»	»	»	51,466 84	51,466 84
Cautionnements d'entrepreneurs ou de concessionnaires de travaux publics	»	»	»	61,403 34	61,403 34
Dépôts de toute autre nature	»	272 46	272 46	106,192 92	106,465 38
Capitaux remboursés par la Hollande, sans distinction de nature	»	»	»	867,084 49	867,084 49
TOTAUX	71,586 48	187,696 75	259,283 23	3,615,592 94	3,874,676 17

REMBOURSEMENTS EN PRINCIPAL			RESTE A REMBOURSER au 28 février 1847.	PAYEMENTS D'INTÉRÊTS			*Observations.*
DU MOIS.	DES MOIS ANTÉRIEURS.	TOTAL.		DU MOIS.	DES MOIS ANTÉRIEURS.	TOTAL.	
»	»	»	675,123 25	»	»	»	
»	»	»	46,166 04	»	»	»	
»	»	»	70,782 81	»	»	»	
»	»	»	9,019 59	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
7,486 »	467 50	7,953 50	259,966 50	300 52	3 51	303 85	
1,749 42	2,300 »	4,049 42	262,272 40	317 04	115 68	432 72	
»	»	»	29,817 01	»	»	»	
»	»	»	62,881 90	»	»	»	
»	»	»	49,501 04	»	»	»	
»	»	»	549,867 88	»	»	»	
»	»	»	240,225 05	»	»	»	
4,452 71	16,260 32	20,713 03	182,315 13	15 24	31 15	46 39	
40,727 94	3,068 90	43,796 84	547,574 28	201 95	»	201 95	
»	»	»	148,252 87	»	»	»	
»	542 58	542 58	51,124 46	»	67 02	67 02	
»	»	»	61,403 54	»	»	»	
»	»	»	106,465 58	»	»	»	
600 04	»	600 04	866,484 45	489 10	»	489 10	
55,016 11	22,439 10	77,455 21	5,797,220 96	1,323 65	217 36	1,540 99	

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des dépenses pour ordre est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de *quinze millions cent soixante-onze mille cinq cent francs* (15,171,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 avril 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET

DES

DÉPENSES POUR ORDRE.

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
		CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.	1	Remboursement de cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement, pour garantie de leur gestion, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, des préposés de l'administration du chemin de fer, par des courtiers, des agents de change, etc., et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, pour garantie du payement de droits de douanes, d'accises, etc.	1,300,000 »	
		(Le chiffre indiqué à cet article n'est point limitatif. Il pourra s'élever, le cas échéant, jusqu'à concurrence de la somme qui demeure encore à rembourser du chef des cautionnements versés en numéraire antérieurement au 1er octobre 1830, et qui sont remis à la Belgique en exécution du traité du 5 novembre 1842.)		
	2	Remboursement de fonds perçus au profit de la caisse des veuves et orphelins des fonctionnaires civils	850,000 »	
	3	Remboursement de fonds perçus au profit de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	160,000 »	3,140,000 »
	4	Remboursement de fonds perçus au profit de la caisse de prévoyance des instituteurs primaires.	100,000 »	
	5	Remboursement de fonds versés au profit de la masse d'habillement et d'équipement de la douane.	300,000 »	
	6	Emploi des subsides offerts pour construction de routes.	400,000 »	
	7	Attribution des parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux.	30,000 »	
		CHAPITRE II.		
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Attributions d'amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions	120,000 »	
	2	Frais d'expertise de la contribution personnelle	30,000 »	
	3	Frais d'ouverture des entrepôts	14,000 »	
	4	Remboursement de fonds recouvrés pour les provinces	6,754,000 »	
	5	— — pour les communes.	1,950,000 »	9,191,500 »
	6	— de la taxe provinciale sur les chiens	200,000 »	
	7	— — sur le bétail.	125,000 »	
	8	— des 4 et 5 % perçus au profit des villes de Liége et de Verviers, pour pillages	18,500 »	
		A REPORTER. . . . . fr.	. . . .	12,331,500 »

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES PARTIELLES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
		Report. . . . fr.	. . . . .	12,331,500 »
		CHAPITRE III.		
		FONDS DES TIERS.		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET FORÊTS.	1	Recettes diverses et amendes attribuées, soumises aux frais de régie.	120,000 »	
	2	— — de consignations non soumises aux frais de régie	750,000 »	
	3	Remboursement de revenus perçus pour compte de provinces. . .	470,000 »	2,340,000 »
		CONSIGNATIONS.		
	4	Remboursement de consignations de toute nature	1,500,000 »	
		Total des dépenses pour ordre. . . . . fr.		15,171,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 11 avril 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE BUDGET GÉNÉRAL DES VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1848.

	PAGES.
Discours du Ministre des Finances	3—17
Projet de loi de Budget des Voies et Moyens et des recettes pour ordre de 1848	19—20
Budget général des Voies et Moyens	21
Impôts	22—25
Péages	24—25
Capitaux et revenus	26—27
Remboursements	28—29
Recettes pour ordre	30—31

PIÈCES A L'APPUI.

ÉTAT N° 1. — Tableau des produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises de l'exercice 1846	34—37
ÉTAT N° 2. — État de répartition provisoire du contingent de la contribution foncière en 1848	38
ÉTAT N° 3. — État du montant des rôles de la contribution personnelle de 1846	40—41
ÉTAT N° 4. — Montant des rôles du droit de patente pour l'année 1846	42
ÉTAT N° 5. — Redevances sur les mines pour l'exercice 1846	43
ÉTAT N° 6. — État présentant, par province et par nature de produits, le montant en principal des recouvrements effectués pendant l'exercice 1846	46—47
ÉTAT N° 7. — Droit de consommation sur les boissons distillées, établi par la loi du 18 mars 1838. — État du montant des produits pendant l'année 1846	50—51
ÉTAT N° 8. — Tableau des produits de l'administration de l'enregistrement et des domaines, pendant l'exercice 1846	54—57
ÉTAT N° 9. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — État présentant, par province et par nature de produits, le montant des recettes effectuées pendant l'année 1846	60—63

PAGES

ETAT N° 10 — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — Etat general de tous les produits relatifs aux eaux et forêts, pour l'ordinaire 1845 . . 66—67

ETAT N° 11 Administration de l'enregistrement, des domaines, eaux et forêts — Etat général de la situation de la caisse des consignations a la fin du mois de février 1847 70 71

Budget des dépenses pour ordre.

Projet de loi de Budget pour l'exercice 1848. . 73

Développements du Budget des Dépenses pour ordre 74— 75

FIN DE LA TABLE